

Objet : *RS - Convention de maîtrise d'ouvrage et de financement pour la réalisation des études de maîtrise d'œuvre opérationnelle et des travaux concernant la création d'un carrefour giratoire sur le boulevard Henry Bordeaux pour l'accès au parc d'activités économiques La Revéraz
Abrogation de la décision n° 178-24*

- date de convocation le 04 juillet 2025
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi dix juillet dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Ecole-en-Bauges, salle des fêtes, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 28

Aillon-le-Jeune

Aillon-le-Vieux

Arith

Barberaz

Barby

Bassens

Bellecombe-en-Bauges

Challes-les-Eaux

Chambéry

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Ecole

Jacob-Bellecombette

Jarsy

La Compôte

La Motte-en-Bauges

La Motte-Servolex

La Ravoire

La Thuile

Le Châtelard

Le Noyer

Les Déserts

Lescheraines

Montagnole

Puygros

Saint-Alban-Laysse

Saint-Baldoph

Saint-Cassin

Saint-François de Sales

Saint-Jean-d'Arvey

Saint-Jeoire-Prieuré

Saint-Sulpice

Sainte-Reine

Sonnaz

Thoiry

Vérel-Pragondran

Vimines

Vincent Miguet

Cécile Trahand

Arthur Boix-Neveu

Christophe Pierretton

Eric Delhommeau

Josette Rémy

Marie Bénévise - Florence Bourgeois - Alain Caraco - Isabelle Dunod - Martin Noblecourt -

Thierry Repentin

Franck Morat

Hervé Ferroud-Plattet

Pierre Duperier

Jean-Pierre Fresso

Grégory Basin - Alexandre Gennaro

Jean-François Poitou

Vincent Boulnois

Jean-Maurice Venturini

Michel Dyen

Valentin Hachet

Maryse Fabre

Christian Berthomier

Marcel Ferrari

Daniel Rochaix

Jean-Pierre Coendoz

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 9

de Pierre Brun à Alain Caraco - de Jean-Benoît Cerino à Thierry Repentin - de Corinne Charles à Franck Morat - de Jocelyne Gougou à Christian Berthomier - de Sylvie Koska à Alexandre Gennaro - de Jean-Marc Léoutre à Michel Dyen - de Marie Perrier à Hervé Ferroud-Plattet - de Damien Regairaz à Cécile Trahand - de Corine Wolff à Jean-Pierre Fresso

- conseillers excusés : 15

Luc Berthoud - Brigitte Bochaton - Stéphane Bochet - Christelle Favetta-Sieyes - Philippe Ferrari - Sandra Ferrari - Philippe Gamen - Hélène Jacquemin - Max Joly - Luc Meunier - Pascal Mithieux - Gaëtan Pauchet - Alain Thieffenat - Serge Tichkiewitch - Thierry Tournier

GRAND CHAMBÉRY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 00 - grandchambery.fr

Bureau du 10 juillet 2025

délibération n° 104-25

objet **RS - Convention de maîtrise d'ouvrage et de financement pour la réalisation des études de maîtrise d'œuvre opérationnelle et des travaux concernant la création d'un carrefour giratoire sur le boulevard Henry Bordeaux pour l'accès au parc d'activités économiques La Revériaz**
Abrogation de la décision n° 178-24

Michel Dyen, vice-président chargé des bâtiments, du patrimoine, des travaux et des voiries, indique qu'il convient d'abroger la décision du Bureau 7 novembre 2024 afin d'actualiser les engagements financiers définitifs de chaque partenaire et d'approuver la convention définitive régissant les travaux sur le boulevard Henry Bordeaux pour la desserte du parc d'activités économiques de La Reveriaz.

Le parc d'activités La Revériaz abrite les sociétés Opinel et Vicat, installées de part et d'autre de la RD 1006, boulevard Henry Bordeaux, à Chambéry, voirie classée d'intérêt communautaire.

Le site Opinel, d'environ 3 hectares, ne permet pas le développement de l'entreprise. La société Opinel a besoin d'une surface complémentaire d'environ 2 ha à proximité du site actuel pour maintenir ses activités à Chambéry.

Le site Vicat, situé en face du site actuel Opinel, accueille sur près de 11 hectares deux activités distinctes :

- l'activité « granulats » en lien avec la carrière de Montagnole reliée via un tunnel de 3 km,
- l'activité « ciment » comprenant la production de béton, un pôle recherche et développement, et un laboratoire d'analyse des bétons et granulats, dénommé Sigma Béton.

Sur son site de 11 hectares, la société Vicat possède la surface nécessaire au développement de la société Opinel à proximité de son site actuel.

La vente d'une partie du tènement Vicat à Opinel est conditionnée notamment par l'aménagement d'un carrefour sur la RD 1006 permettant de desservir en sécurité les différents sites industriels situés de part et d'autre du boulevard Henry Bordeaux.

Le développement de ce secteur économique est de la compétence de Chambéry-Grand Lac Economie (CGLE), conformément à ses statuts.

CGLE, la Ville de Chambéry, Grand Chambéry et le Département de la Savoie ont un intérêt commun et s'associent pour permettre la réalisation de ce carrefour, nouvelle porte d'entrée d'une zone d'activité économique, conformément à leurs compétences respectives :

- Le Département est compétent pour l'aménagement, la maintenance et l'entretien des routes départementales. La création du carrefour giratoire se situe sur la RD 1006, route classée à grande circulation qui sera intégrée au patrimoine départemental.
- La Ville de Chambéry souhaite profiter de la création de ce nouveau carrefour pour améliorer le paysage urbain de ce site peu qualitatif par l'enfouissement des réseaux, l'aménagement de l'anneau central paysager, et participer ainsi à apaiser les vitesses des véhicules sur le boulevard Henry Bordeaux.
- Grand Chambéry est intéressée d'une part au titre des voiries d'intérêt communautaire, et d'autre part par l'opportunité de réaliser dès maintenant un aménagement cyclable au niveau de ce nouveau carrefour qui va permettre la réalisation d'une continuité cyclable sur tout l'itinéraire entre le carrefour giratoire de La Favorite et le pont d'Hyères.
- CGLE est compétent en matière de parcs d'activités économiques sur le périmètre du syndicat et souhaite conserver sur son territoire ces deux entreprises afin de conforter l'activité économique du territoire, le projet générant la création d'environ 290 emplois supplémentaires sur place.

Les missions de maîtrise d'ouvrage couvrent 2 volets :

- la préparation, la passation et le suivi de l'exécution des marchés de maîtrise d'œuvre,
- la préparation, la passation et le suivi de l'exécution des marchés de travaux et des travaux complémentaires qui s'y rattachent, ainsi que des acquisitions foncières éventuelles.

L'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération après réalisation des études d'avant-projet a été fixée à 1 172 189,74 € HT, soit 1 406 627,69 € TTC (valeur 2025), dont :

- 86 855,66 € à la charge de Grand Chambéry au titre des aménagements relevant de ses compétences statutaires,
- 54 475,78 € à la charge de la Ville de Chambéry pour ses compétences.

Le solde de 1 265 296,25€ TTC sera financé par une part de FCTVA (estimée à 207 559,20 €) et par les participations financières ci-après :

- la contribution nette du Département de 150 000 €, qui est forfaitaire et ne sera pas révisée y compris en cas d'augmentation du coût des travaux ou baisse de la dotation de FCTVA,
- la contribution des sociétés Opinel et Vicat qui est fixée à 430 000 €,
- la contribution de CGLE qui est fixée à 477 737,05 € et qui sera financée par Grand Lac et Grand Chambéry selon les règles de financement prévues dans le cadre du syndicat mixte :
 - o Grand Lac pour 105 441,35 €.
 - o Grand Chambéry pour 372 295,70 €.

Vu la délibération n° 026-24 C du Conseil communautaire du 28 mars 2024 déléguant au Bureau les conventions de maîtrise d'ouvrage et de financement,

Vu la décision n° 178-24 du Bureau du 7 novembre 2024,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

Article 1 : d'abroger la décision n° 178-24 du 7 novembre 2024,

Article 2 : confirmer la réalisation du projet de création d'un carrefour giratoire sur l'avenue Henry Bordeaux,

Article 3 : d'autoriser le président ou son représentant à signer la convention de maîtrise d'ouvrage et de financement et les documents à intervenir,

Article 4 : de dire, en application de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Thierry Repentin





**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Décision I-Parapheur du Bureau**

Numéro attribué à l'acte : **104-25**

Objet de l'acte : RS - Convention de maîtrise d'ouvrage et de financement pour la réalisation des études de maîtrise d'œuvre opérationnelle et des travaux concernant la création d'un carrefour giratoire sur le boulevard Henry Bordeaux pour l'accès au parc d'activités économiques La Revériaz

Abrogation de la décision n° 178-24

Classification Préfecture : 1 - Commande Publique 3 - Conventions de Mandat 1 - Délibérations 1 - Autorisation de signer la convention

Date de l'acte : 10 juillet 2025

Annexe(s) : Convention, Plan

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20250710-lmc1H33935H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H33935H1

Date de transmission en Préfecture : 15 juillet 2025

Date de réception en Préfecture : 15 juillet 2025

Date de publication sur le site internet: mardi 15 juillet 2025